

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'AILLY SUR SOMME

<u>Commune de Crouy Saint Pierre</u> <u>et Commune associée de Saint Pierre à Gouy</u>

Tél: 03 22 51 10 97 / Mail: mairie@crouysaintpierre.fr

Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 27 MARS 2023

18 heures 30 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents : Monsieur SINOQUET Régis, Maire

Monsieur CLÉRÉ Denis, 1er adjoint

Madame LEGROS Alexandra, 2ème adjointe

Madame KIENZEL Delphine Monsieur LEGRIS Cyril

Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Madame MEULIN Maryline Monsieur VAN LAECKEN Patrick Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :

Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-

Pierre)

Monsieur BOULET Bernard (donne pouvoir à Madame MEULIN Maryline)

Secrétaire de séance : Monsieur LEGRIS Cyril

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer. L'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 20 mars 2023 a été respecté et n'a pas suscité de demande de scrutin particulier.

- o Approbation du précédent compte-rendu (CM du 27 février 2023).
- Finances Publiques :
 - Taxe d'Habitation
 - Vote des taux de la fiscalité locale au titre de l'exercice 2023
 - Taxe de séjour
 - Actualisation des limites tarifaires applicables en 2024
 - Taxe sur la publicité
 - Taxe locale sur la publicité extérieure
- o Budget Primitif 2023
 - Dépenses/Recettes section fonctionnement
 - o Dépenses/Recettes section Investissement
- Consultation Publique « Méthaniseur S.A.S. Bois Bleu Énergies à Airaines »
- Projet d'acquisition d'un drapeau de cérémonie « Drapeau Jeune » (demande de subvention)
- Informations diverses
 - o Abandon du projet France Services (refus financement CCNS)
 - Compte-Rendu des réunions (Conseil d'école CAT CCNS SISCO SIAEP)
 - Fêtes de Pâques (Chasse aux œufs)

Monsieur le Maire prend lecture des pouvoirs et les reconnaît :

Monsieur LEULIER Jean-Paul donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Monsieur BOULET Bernard donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline.

I – APPROBATION DU PRÉCÈDENT COMPTE-RENDU (CM DU 09 JANVIER 2023)

Monsieur le Maire procède à la lecture des observations de Madame LEROY-LONGUET qui seront annexées au procès-verbal.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et entériné.

II - FINANCES PUBLIQUES

A – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire présente la lettre d'observations du 24 mars 2023 de la Préfecture invitant le Conseil municipal à adopter une nouvelle délibération de vote du taux de fiscalité directe locale pour 2023.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 précisant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, [11]

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation: 14,39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,71 %
- la délibération annule et remplace la précédente délibération (n°142023)

B – TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE DEUX ANS

Monsieur le Maire propose d'assujettir les logements vacants pour inciter les propriétaires à louer ou vendre, ce qui permettrait de faire venir des habitants et éviter le délabrement des logements.

Madame LEROY-LONGUET interroge sur les maisons de famille dont les enfants héritent, elles sont parfois en piteuse état.

Madame LEGROS ajoute que ce sont parfois des héritages empoisonnés pour les familles.

Monsieur VAN LAECKEN: les nouveaux critères énergétiques ne permettent pas forcément aux propriétaires de louer ces biens.

Madame KIENZEL interroge sur le montant de la taxe.

Monsieur le Maire informe que c'est un sujet à double tranchant, il comprend les différentes remarques mais ne rien faire c'est accepter de laisser des maisons laissées à l'abandon.

Madame MEULIN demande si c'est une nouvelle taxe.

Monsieur le Maire répond que cela fait suite à la refonte de la taxe d'habitation.

Madame KIENZEL informe que les taxes ne seront pas homogènes suivant les communes. Car la taxe ne sera pas imposée par toutes les communes.

Monsieur le Maire répond que oui, mais il informe que les autres taxes diffèrent également suivant les communes.

Monsieur le Maire : Sommes-nous d'accord à imposer les logements qui sont vacants depuis plus deux ans ?

5 voix POUR: Mesdames LEGROS, SINOQUET, et Messieurs LEGRIS, CLERE, et SINOQUET

4 voix CONTRE : Mesdames MEULIN et LEROY-LONGUET (ainsi que leurs pouvoirs respectifs) Messieurs BOULET et LEULIER

2 voix ABSTENTION: Madame KIENZEL et Monsieur VAN LAECKEN.

Les logements vacants depuis plus de deux ans seront assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

C - TAXE HABITATION: EXONERATION DES MEUBLES DE TOURISME, GÎTE

Monsieur le Maire propose d'exonérer de la taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme, et les chambres d'hôtes.

Considérant que Monsieur VAN LAECKEN dispose d'intérêts personnels face à ce sujet, il s'est retiré des délibérations et du vote ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, [10]

DÉCIDE d'exonérer de taxe d'habitation :

- Les locaux classés meublés de tourisme
- Les chambres d'hôtes

III - BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire les chiffres du Budget 2022 et présente ceux de 2023 sous forme de diaporama.

Madame LEROY-LONGUET interroge sur l'augmentation des prévisions pour l'article 6411 « Personnel titulaire ».

Monsieur le Maire répond que la somme mise en réserve pour les ARE a été basculé sur cet article. De plus, l'agent administratif devrait passer de non-titulaire à titulaire cette année.

Monsieur VAN LAECKEN interroge sur le chapitre 012.

Monsieur le Maire répond que ce chapitre concerne les salaires mais également les charges qui s'y rattachent.

Monsieur VAN LAECKEN interroge sur l'excédent reporté.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de ce que l'on ne dépense pas et que l'on reporte d'année en année.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la commune, qui peut se résumer ainsi :

Budget Prévisionnel 2023						
	Dépenses	Recettes				
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Crédits de fonctionnement	430 473,00 €	245 815,02				
R.A.R de l'exercice précédent	0,00€	0,00€				
002 – Résultat de	0,00€	184 657,98 €				
fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent)				
Total Section de Fonctionnement	430 473,00 €	430 473,00 €				

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Crédit d'investissement	160 726,01 €	199 408,02 €				
RAR de l'exercice précédent	577 215,99 €	281 117,22 €				
001 – solde d'exécution	0,00 €	257 416,76 €				
d'investissement reporté	(si déficit)	(si excédent)				
Total Section Investissement	737 942,00 €	737 942,00 €				

Le Conseil municipal, à l'unanimité [11], après avoir délibéré :

- ADOPTE le budget prévisionnel communal de l'exercice 2023 comme résumé ci-dessus.

IV – CONSULTATION PUBLIQUE METHANISEUR SAS BOIS BLEU ENERGIE A AIRAINES

Monsieur le Maire présente le courrier de la Préfecture concernant le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Airaines.

Monsieur VAN LAECKEN interroge sur les désagréments que peuvent engendrer une telle installation. Monsieur le Maire informe que le flux de trafic routier devient plus important et qu'il peut y avoir un risque de pollution olfactive.

Après avoir débattu sur les potentiels désagréments, le conseil municipal à l'unanimité n'émet aucune remarque sur le projet présenté.

V - PROJET D'ACQUISITION D'UN DRAPEAU JEUNE

Monsieur le Maire, avec étonnement et avec plaisir, annonce que deux enfants du village seraient volontaires pour devenir « Jeune porte drapeau » au profit de la commune qu'ils représenteraient lors des cérémonies patriotiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir un drapeau jeune. (Plus léger et plus petit que le drapeau « tradition »)

Madame LEROY-LONGUET demande l'âge des enfants.

Monsieur le Maire informe qu'ils ont de 12 à 13 ans.

Monsieur le Maire informe que le drapeau 90x90cm d'un montant de 719,99€ HT sera brodé au fil d'or sur une face, avec un lettrage supérieur :

Les mots « Crouy-Saint-Pierre Hommage, Honneur, Souvenir » sont proposés.

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions suivantes :

- Aide au souvenir patriotique, dispositif départemental 20 % maximum du coût réel HT plafonnée à 300,00€.
- Soutien à la rénovation et à l'achat des drapeaux associatifs [READ], dispositif de la Région des Hauts de France aide allouée selon barème.
- Octroi de subventions pour l'achat et la restauration de drapeaux, subvention de l'ONaCVG − 150,00€

Le Conseil municipal à l'unanimité après avoir délibéré :

- Approuve le projet présenté
- Sollicite l'Aide au souvenir patriotique, dispositif départemental 20 % maximum du coût réel HT plafonnée à 300,00€.
- Sollicite le Soutien à la rénovation et à l'achat des drapeaux associatifs [READ], dispositif de la Région des Hauts de France aide allouée selon barème.

- Sollicite l'Octroi de subventions pour l'achat et la restauration de drapeaux, subvention de l'ONaCVG − 150,00€
- Arrête le plan de financement comme suit :

Dépenses			Recettes	
Drapeau	bordé	719,99€	Aide au souvenir	144,00 €
90x90cm			patriotique	
			[READ]	300,00€
			ONaCVG	131,99€
			Fonds propre	144,00 €
		719,99€		719,99€

INFORMATIONS DIVERSES

A - Hommage australien Soldat James DILLON

Monsieur le Maire informe que le 22 avril 2023 : un hommage au soldat DILLON aura lieu au cimetière britannique de CROUY-SAINT-PIERRE.

Monsieur le Maire présente le flyer qui sera diffusé prochainement en boîtage.

Monsieur le Maire informe que cet événement est organisé en partenariat avec la commune de Vignacourt

Monsieur le Maire informe que l'école de la Vigne s'est engagée pour être présente.

Monsieur le Maire informe également que la route départementale sera fermée pour permettre aux participants de se garer en sécurité.

B – Projet Maison de Service

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Nièvre & Somme n'a pas souhaité soutenir le projet et prendre la compétence.

La commune se désengage du projet par manque de financement.

Monsieur VAN LAECKEN pense que cette structure verra peut-être le jour à Flixecourt.

Madame KIENZEL demande si la commune peut présenter à nouveau ce projet l'année prochaine.

Monsieur le Maire répond que le Président et Vice-Président de la CCNS ne soutiennent pas le projet.

Monsieur le Maire ajoute que la charge supplémentaire d'environ 0.38€ par habitant et l'incertitude du taux de fréquentation, n'enchante pas et freinent les élus environnants.

Madame MEULIN demande si la Préfecture peut faire quelque chose.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture contrôle mais ne commande pas.

C-TIG-TNR

Monsieur le Maire informe que pendant une conférence, lors du Congrès des Maires, Monsieur le Procureur de la République a demandé aux communes de s'impliquer dans la prise en charge de TI ou TNR. Il s'agit d'un coût zéro pour les communes. Et Monsieur le Procureur s'engage à réagir dans l'heure en cas d'agents problématiques.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de petites peines, petits vols, délinquants que les personnes soumises aux TIG ou TNR ne sont pas des délinquants à risques.

Madame KIENZEL demande s'il s'agit de chantiers d'insertions?

Madame LEGROS informe qu'il s'agit du même principe.

Monsieur le Maire précise que ce recours au TIG ou TNR pourrait aider l'agent communal.

Madame LEGROS ajoute que ce ne sera pas l'agent communal qui en sera responsable. C'est une mission d'élu. Elle ajoute que c'est également donner une chance aux petits délinquants de purger leur peine de cette manière.

Madame LEROY-LONGUET ne voit pas un jeune réaliser les tâches précitées.

Monsieur le Maire répond qu'il faut être intransigeant dès le début.

Monsieur le Maire a souhaité aborder ce sujet pour permettre à chacun d'y réfléchir avant de présenter ce sujet au vote lors d'un prochain conseil municipal.

D - Terrain sans maître.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré le propriétaire du terrain entre Monsieur HERBET et Monsieur LEDRU.

Le propriétaire n'est pas hostile à vendre le terrain à moindre coût. Affaire à suivre.

E – Appels aux dons

Monsieur le Maire informe avoir sollicité un encart dans la gazette pour faire de la publicité envers les entreprises et les artisans pour récolter de nouveaux dons.

F - FIBRE

Plusieurs défauts d'acheminements sont remontés. Les signalements ont été transmis au prestataire. Monsieur le Maire rappelle que le réseau cuivre va bientôt s'arrêter.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 21h00.

Le Maire Régis SINOQUET Secrétaire de séance Cyril LEGRIS